

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 24.015	Date du dépôt 05.03.2024	Heure du dépôt 13:52	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 2 mai 2024			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : PLR		
Titre : Quelle équité dans les camps scolaires ?		
Contenu (questions posées au Conseil communal) : À l'heure où nous souhaitons offrir un cadre d'enseignement prônant l'intégration et l'égalité entre toutes et tous, quel exemple donnons-nous dans l'organisation des camps scolaires ? Aujourd'hui, les élèves de notre Commune partent en camp à deux reprises dans leur scolarité. Ces expériences humainement riches font découvrir les valeurs du vivre ensemble. Elles devraient également faire découvrir des activités qui ne sont pas toujours accessibles à toutes et tous. Elles doivent sortir nos jeunes de leur cadre familial dans un but pédagogique, de découverte et d'apprentissage. Cependant, toutes et tous ne vivent pas les mêmes expériences au plus grand regret et à la plus grande frustration des élèves eux/elles-mêmes en premier lieu. En effet, certain-e-s partent dans les Alpes pour un camp de ski, certain-e-s partent au Tessin pour un camp sportif dans un centre reconnu et d'autre partent simplement en France voisine pour une course d'orientation et la construction de cabanes à 14-15ans. Deux éléments nous interpellent : <ul style="list-style-type: none">- Comment justifier de telles disparités entre les activités proposées et imposées aux élèves ?- Comment justifier que les parents paient le même prix pour un camp de ski dans les Alpes valaisannes ou pour un camp en France voisine pour une course d'orientation ? En poussant la réflexion, considérant la parafiscalité induite dans le financement des camps, des parents sont amenés à payer 400.- pour le camp X et d'autres 80.- pour le camp Y, valant pourtant plus du double du camp X. Nous laissons nos enfants et leurs parents dans un sentiment d'injustice dans le cadre même de l'instruction publique. Ces disparités découlent d'ailleurs en premier lieu de l'absence de volonté du cadre enseignant, ne souhaitant que rarement sortir du leur zone de confort.		
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) :		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Cédric Haldimann		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Blaise Courvoisier	Mélanie Russi	
Anthony Curty	Alain Vaucher	
Sarah Curty	Frédéric Vaucher	
Maël Iseli		
Laura Jurt		
Christophe Mbemba		
Claude-André Moser		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch